

Hebdo Canada

Volume 2, N° 11

le 13 mars 1974



Ottawa, Canada.

Le Discours du Trône de la vingt-neuvième Législature (2e session) à Ottawa, 1

Des médecins canadiens vont étudier l'acupuncture en Chine, 3

Seconde réunion du Comité consultatif Canada - Nouvelle-Zélande, 3

Les décès et leurs causes, 3

Un étudiant met au point un appareil pour enfants atteints de paralysie, 3

Accord avec Trinité-et-Tobago sur les investissements étrangers, 4

Le CTC lance une campagne de révision des pensions, 4

Documents de l'époque napoléonienne offerts aux Archives publiques, 4

Échange d'information avec la Suisse sur les médicaments, 4

Le Canadien-Pacifique au Brésil, 4

La Galerie nationale présente: l'Orfèvrerie en Nouvelle-France, 5

Le Discours du Trône de la vingt-neuvième Législature (2e session) à Ottawa

Lors de l'ouverture de la deuxième session de la vingt-neuvième Législature à Ottawa le 27 février, c'est M. Jules Léger qui, pour la première fois depuis son accession à la fonction de gouverneur général le 14 janvier dernier, a donné lecture du Discours du Trône. Il a fait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour maîtriser l'inflation, assurer que la hausse des prix du pétrole ne causera aucune perturbation dans l'économie, lutter contre les disparités régionales et assurer une production sûre et suffisante de denrées alimentaires de qualité au pays. Deux nouveaux conseils seront constitués: l'un concertera les sciences sociales et les humanités, et l'autre les sciences naturelles.

Beaucoup d'autres problèmes font l'objet de longues considérations dans le Discours du Trône dont voici des extraits:

* * * *

Le Gouvernement s'efforce de maintenir les revenus, la production et l'emploi à un haut niveau: c'est là une de ses principales responsabilités et un de ses objectifs prioritaires. Cette politique peut sûrement contribuer à surmonter quelques-unes des difficultés d'approvisionnement qui font monter les prix. Dans l'immédiat toutefois, pour lutter contre l'inflation, le Gouvernement entend intervenir, comme il l'a fait par le passé, et prendre des mesures précises visant à assurer un meilleur approvisionnement en certains biens et services, à protéger contre l'inflation ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes, à préserver les consommateurs des effets d'une augmentation soudaine et désastreuse du prix des principales denrées, et à empêcher tout groupe de personnes de profiter indûment de la situation actuelle aux dépens des autres.

Politique relative au pétrole

En ce qui concerne le pétrole, le Gouvernement s'est préoccupé des difficultés que la hausse des prix a occasionnées aux citoyens, ainsi que de l'effet général de cette hausse sur l'économie. Néanmoins, pour que le Canada devienne autonome et soit protégé contre de soudaines diminutions de l'approvisionnement, il faut que les prix soient tels que s'en trouveront stimulées la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières non conventionnelles, comme celles des régions frontalières. Le Gouvernement doit veiller

à ce qu'une portion suffisante des capitaux produits par la hausse des prix soit appliquée à ces travaux. Il présentera un projet de loi concernant la création d'une société nationale des pétroles, laquelle veillera à intéresser davantage les Canadiens à ces travaux et à leur faire prendre une part accrue à d'autres initiatives semblables. Le Gouvernement a annoncé, de plus, le prolongement de l'oléoduc depuis les champs pétrolifères de l'Ouest jusque dans l'Est du Canada et la création d'un marché canadien unique qui assurera un débouché au pétrole produit au pays.

Dans la poursuite de ces objectifs à long terme, le Gouvernement a le devoir de gérer l'économie dans l'intérêt de tous les Canadiens et, en particulier, de tempérer les effets inflationnistes qui découlent de la crise du pétrole. Face à la nécessité générale de payer plus cher le pétrole et l'énergie, le Gouvernement a cherché, en collaboration avec les Provinces, à faire en sorte que cette difficile transition s'accomplisse de manière ordonnée, de façon à ne pas perturber inutilement l'activité économique, l'emploi et les prix. A cette fin, il doit s'assurer que le prix du pétrole produit au pays n'augmente pas à un taux déraisonnable; il doit voir aussi à ce que le prix du pétrole soit le même partout au Canada, sous réserve évidemment des frais de transport. On présentera des mesures législatives pour que le Gouvernement puisse assumer ses responsabilités à cet égard.

Les entretiens avec les Provinces sur tous les objectifs du Gouvernement et sur les meilleurs moyens et les atteindre se poursuivent. Le Gouvernement s'emploiera activement à conclure des arrangements qui lui permettront de remplir ses obligations d'une manière qui soit équitable tant à l'endroit des Provinces où se trouvent les principaux gisements de pétrole et de gaz, qu'à l'endroit de l'ensemble des consommateurs du pays.

Politique relative à l'alimentation

Alors que, d'une part, on s'inquiète de plus en plus de la pénurie d'énergie, on constate, d'autre part, que de nombreuses régions du monde manquent de nourriture. Dans certains pays, la situation est devenue critique. Le Canada n'a pas connu de pénurie aussi grave, mais les pressions exercées par les marchés internationaux ont fait monter le prix de nos denrées alimentaires. Il est donc impérieux d'accroître la production dans notre pays. Le Gouvernement s'occupe de mettre au point une politique relative à l'alimentation et fondée sur les objectifs suivants:

- un approvisionnement sûr et suffisant en denrées alimentaires de qualité pour les habitants du Canada, dont le nombre va en augmentant et le niveau de vie en s'améliorant;
- des prix raisonnables:
 - pour le consommateur, c'est-à-dire des prix qui n'obligeront pas les Canadiens à dépenser une fraction excessive de leur revenu pour se nourrir suffisamment et convenablement;
 - pour le producteur, c'est-à-dire des prix qui fourniront un revenu suffisant pour encourager la production de denrées alimentaires qui peuvent être produites économiquement et efficacement au Canada;
 - un approvisionnement constant et une production croissante des denrées alimentaires que le Canada peut offrir à des prix concurrentiels sur les marchés d'exportation, et des denrées qu'il distribue dans le cadre de programmes internationaux d'aide alimentaire.

Le producteur doit recevoir un revenu raisonnable pour son travail. Sa confiance dans les perspectives à long terme du marché constitue un élément essentiel de la politique gouvernementale. Le producteur doit avoir accès à tous les marchés du Canada; il sera encouragé à contribuer à une exportation accrue de denrées alimentaires.

Le consommateur doit être sûr de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable. Il doit être protégé contre les hausses soudaines du prix des denrées de première nécessité, hausses attribuables à la demande sur le marché international. Les garanties offertes aux producteurs contre les prix trop bas doivent avoir leur contrepartie dans des garanties visant à protéger les consommateurs contre les prix trop élevés.

À la longue, pour maintenir l'approvisionnement intérieur, il faut viser à l'utilisation maximale du sol canadien et tenir compte plus spécialement de la tendance à utiliser les terres arables à des fins non agricoles. Le Gouvernement a l'intention d'engager des pourparlers avec les Provinces puisque la question les intéresse vitalemment.

Pour assurer un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires, et à des prix raisonnables, vous serez saisis des mesures suivantes qui visent principalement à stimuler la production:

- des prêts garantis et d'autres formes d'aide aux fermiers et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter ou de moderniser leur matériel;
- des modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en vue de fournir au Gouvernement de meilleurs moyens de stabiliser le marché canadien;
- l'accroissement de la main-d'oeuvre dans le secteur de la production alimentaire;
- de l'aide à la construction de nouveaux entrepôts;
- des recherches visant à augmenter la production, à en améliorer la qualité et à en réduire les coûts;
- l'amélioration des installations portuaires destinées aux flottilles de pêche;
- des stimulants pour améliorer la prise par le Canada de réserves inexploitées de poissons;
- des paiements anticipés sur les récoltes pour que les producteurs puissent recevoir des versements en espèces en temps opportun;
- un plan de stabilisation agricole en vue de mieux rationaliser les décisions en matière de production;
- l'octroi de stimulants financiers suffisamment élevés pour encourager les jeunes fermiers à s'intéresser davantage à l'agriculture;
- de meilleurs services de formation vétérinaire;

- un programme d'assurance de mise en marché des grains des Prairies;

- l'amélioration des possibilités de transport ferroviaire pour le grain canadien;

- l'accroissement des réserves de grains de provende à des prix raisonnables;

- des stimulants visant à accroître l'élevage du bétail nécessaire aux marchés canadiens et aux marchés d'exportation.

Dans le cadre de sa politique économique, un des principaux moyens auxquels le Gouvernement recourt pour modérer l'inflation est l'accroissement de la production et des approvisionnements: de nombreuses mesures ont déjà été annoncées relativement à l'énergie et aux denrées alimentaires. Il va de soi que les Canadiens doivent renforcer leur économie de maintes autres façons afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de maîtriser davantage leurs propres affaires économiques.

On proposera d'aider les petites entreprises en leur procurant des secours financiers et de meilleurs services d'experts-conseils grâce à la création d'une banque fédérale d'expansion des entreprises commerciales. On prendra des dispositions pour étendre davantage la transformation des matières premières au Canada. Dans ce contexte d'une transformation plus poussée des ressources canadiennes et compte tenu d'un meilleur accès aux marchés mondiaux, le Gouvernement encouragera le développement de l'industrie pétrochimique. On proposera d'apporter des modifications à la Loi sur les banques afin de permettre aux Provinces d'accéder à la copropriété de banques. On proposera de modifier la Loi sur l'expansion des exportations pour favoriser encore davantage l'élargissement du commerce extérieur du Canada. On présentera des propositions afin d'assurer au Canada la haute main sur le secteur des systèmes informatiques. Vous serez appelés à étudier des amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, laquelle a pour but de stimuler la concurrence.

Sciences et technologie

Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la

Des médecins canadiens vont étudier l'acupuncture en Chine

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que dix anesthésistes canadiens se rendront en République populaire de Chine, au début d'avril afin d'y étudier l'analgésie par acupuncture.

Cette visite cadre avec un programme d'échanges sino-canadiens, conclu au terme de la visite de M. Trudeau en Chine en octobre dernier.

A la fin de son voyage, dans une déclaration faite à la presse de Pékin, M. Trudeau avait déclaré qu'une entente avait été conclue en vue d'échanges entre les deux pays. La Chine a été invitée à envoyer au Canada, plus tard au cours de l'année, une équipe de neuf scientifiques pour étudier durant un mois ou deux la neurophysiologie, les greffes d'organes et l'utilisation de reins artificiels.

Le groupe d'anesthésistes canadiens qui se familiarisera avec l'acupuncture comprend neuf médecins et un dentiste venant de diverses universités canadiennes.

De retour au pays, les membres pourront enseigner les techniques de l'analgésie par acupuncture et superviser la recherche dans ce domaine.

Le rapport de la délégation de l'Association médicale canadienne, qui s'était rendue en République populaire de Chine en avril 1973, faisait état de l'utilisation en ce pays de plusieurs nouveaux traitements, notamment l'acupuncture, qui méritaient une étude plus poussée. En commentant le rapport de l'Association, M. Lalonde avait souligné que ni la délégation, ni les autorités médicales chinoises ne considéraient l'acupuncture comme un remède universel. "Il est important, avait-il déclaré, que cette pratique soit examinée avec soin et que l'on s'assure de son efficacité dans le contexte canadien avant de l'incorporer au système actuel de distribution des soins".

La délégation de l'AMC a recommandé un échange de médecins et de scientifiques entre les deux pays, afin de permettre à la Chine d'étudier les programmes médicaux susceptibles de l'intéresser. Ceci offrirait en même temps aux Canadiens l'occasion d'étudier l'analgésie par acupuncture et son emploi en chirurgie ainsi que dans le soulagement de la douleur.

Seconde réunion du Comité consultatif Canada - Nouvelle-Zélande

La seconde rencontre du Comité consultatif Canada - Nouvelle-Zélande a eu lieu à Wellington, Nouvelle-Zélande du 19 au 21 février. La délégation canadienne était conduite par le ministre de l'Expansion économique régionale, M. D.C. Jamieson, et comprenait des fonctionnaires officiels des ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, des Finances, et de l'Agriculture ainsi que le haut commissaire canadien près la Nouvelle-Zélande et des agents de sa mission. La délégation de la Nouvelle-Zélande était conduite par M. J.A. Walding, ministre du Commerce outre-mer, et comprenait des fonctionnaires officiels.

La décision de créer un Comité consultatif est venue à la suite de la visite du premier ministre Trudeau en Nouvelle-Zélande au mois de mai 1970, au cours de laquelle M. Trudeau et Sir Keith Holyoake, premier ministre de la Nouvelle-Zélande ont procédé à un Échange de lettres qui a créé le mandat de ce Comité pour des rencontres de consultations périodiques principalement dans les domaines de l'économie et du commerce. Cependant, le Comité peut aussi discuter d'autres domaines comme ceux des développements dans les affaires internationales, d'ailleurs, l'agenda pour la réunion de février s'étendait sur plusieurs sujets d'intérêt mutuel dans les domaines politique, économique, commercial ainsi que scientifique.

Les décès et leurs causes

Au cours de 1972, il y a eu 162,413 décès enregistrés, soit 3.3% de plus que le total de 157,272 enregistré en 1971. Les maladies cardiovasculaires, responsables de 49.1% des décès, demeurent la principale cause de décès. En 1971, elles auraient causé 49.4% des décès. Le pourcentage des décès causés par le cancer a augmenté, passant de 19.7% en 1971 à 19.9%. Les accidents ont causé 7.9% des décès en 1972, alors qu'ils en avaient causé 7.6% l'année précédente. Le pourcentage des décès causés par des maladies respiratoires a augmenté, passant de 6.5% en 1971 à 6.6%.

Un étudiant met au point un appareil pour enfants atteints de paralysie

Un étudiant au Département de génie mécanique de l'Université de Toronto a mis au point et essayé avec succès un appareil orthopédique destiné aux enfants atteints de *spina-bifida*, malformation congénitale qui, sous ses formes les plus graves, paralyse et insensibilise les enfants de la taille aux membres inférieurs.

M. Ronald Lepofsky, étudiant travaillant sous la direction du Dr M.A. Townsend, a conçu un dispositif mû à l'électricité qui permet à l'enfant de "marcher" et de se tourner sans l'aide de béquilles ou d'un fauteuil roulant. C'est une invention qui pourrait éventuellement servir à de nombreux usages dans les domaines de la physiothérapie et de la réadaptation.



M. Ronald Lepofsky démontre, avec l'aide de Stephen Townsend, âgé de 13 ans, fils du Dr M.A. Townsend du Département de génie mécanique de l'Université de Toronto et directeur du projet de M. Lepofsky, comment fonctionne son "appareil à marcher" destiné aux enfants paralysés. Stephen n'est pas atteint de paralysie.

Accord avec Trinité-et-Tobago sur les investissements étrangers

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la signature d'un accord bilatéral entre le Canada et la Trinité-et-Tobago portant sur l'assurance des investissements étrangers. Le texte de cet accord, finalisé sous la forme d'un Échange de notes, fut signé vendredi le 8 février 1974 à Port of Spain par le haut commissaire, M. David Reece, au nom du Gouvernement du Canada et par le ministre des Affaires extérieures, M. Eric Williams, au nom du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago.

Le CTC lance une campagne de révision des pensions

“Une pension convenable dès l'âge de 60”, tel est le thème de la campagne de deux ans que s'apprête à lancer le Congrès du Travail du Canada, dans le cadre du mois du civisme que cette centrale de 1,800,000 adhérents observe chaque février à travers le pays.

M. Donald MacDonald, président du CTC a rappelé que la campagne syndicale de l'année dernière, dont l'objectif avait été de venir en aide aux personnes âgées, avait remporté une excellente réponse de la part des syndiqués.

“Un plus grand nombre de syndicats ont négocié la retraite facultative à un âge moins avancé, a-t-il souligné; il y a collaboration accrue entre syndicats et retraités; et la demande de cours de préretraite va en augmentant.

Dans une circulaire adressée aux quelque 10,000 organisations affiliées au CTC, le directeur d'éducation politique de la centrale, George Home, explique que la campagne comportera deux étapes. Au cours de la première, cette année, les syndicats seront invités à établir des comités chargés d'examiner la situation actuelle, d'étudier les meilleurs moyens d'y apporter des améliorations, et de contribuer à un vaste programme d'éducation visant à rallier l'appui du public pour ces améliorations.

La deuxième étape, en 1975, comportera une campagne politique d'envergure, en vue de l'amélioration du système de sécurité de la vieillesse au Canada.

“Les statistiques les plus récentes

démontrent que seulement 2,822,336 salariés, soit 39.2 pour cent, sont protégés par des régimes privés de pensions de retraite, a expliqué M. Home. Il semblerait aussi que peu de travailleurs bénéficiant de régimes privés touchent réellement une pension suffisante à l'âge de la retraite. Inutile d'ajouter que ceux bénéficiant uniquement de régimes publics sont encore plus mal lotis.

“Le temps est venu pour le mouvement syndical canadien de préparer et de mener une campagne d'envergure dans le but d'obtenir que tous les citoyens touchent une pension suffisante à leur retraite et que l'âge de la retraite soit abaissé à 60 ans.”

Le CTC se chargera de motiver et de coordonner l'activité de ses affiliés et servira en outre de bourse de documentation et d'information en la matière.

Documents de l'époque napoléonienne offerts aux Archives publiques

M. Casimir G. Stanczykowski, radio-diffuseur montréalais bien connu, a offert aux Archives publiques du Canada un jeu unique de documents originaux de l'époque napoléonienne. Il s'agit de vingt-neuf lettres rédigées par le secrétaire particulier de Napoléon à l'ambassadeur de France à Varsovie, dans lesquelles étaient exposés les préparatifs secrets d'invasion de la Russie en 1912. Ces lettres feront partie de la collection permanente des archives des groupes ethniques.

La correspondance révèle les plans et préparatifs secrets de Napoléon pour la tragique invasion de la Russie, la Pologne étant à cette époque l'alliée de la France. Les lettres s'étendent sur une période allant du 31 décembre 1811 au 17 juin 1812. La France déclara la guerre à la Russie le 22 juin 1812.

M. Stanczykowski est président-directeur général de la *Chateau Broadcasting Ltd.*, propriétaire-exploitante de la station radiophonique CFMB à Montréal. Membre éminent de la communauté polonaise canadienne, M. Stanczykowski siège au Comité consultatif national sur le multiculturalisme. Les lettres dont il a fait don aux Archives publiques faisaient partie de la grande collection de documents et d'artefacts qu'il a constituée sur une période de vingt ans.

Échange d'information avec la Suisse sur les médicaments

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé qu'un échange d'information aura désormais lieu entre sa Direction générale de la protection de la santé et l'Office intercantonal de contrôle des médicaments de Suisse. Ces échanges porteront sur la fabrication, l'évaluation de la qualité, l'analyse et la distribution des produits pharmaceutiques.

Des accords de ce genre ont déjà été conclus avec l'Administration des aliments et drogues des États-Unis, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale du Royaume-Uni et la Commission nationale sur la santé et le bien-être de Suède. Des discussions sont aussi en cours avec les autorités d'autres pays d'Europe, en vue d'une entente analogue.

Les dispositions de l'accord permettent à la Direction générale de la protection de la santé d'exercer un contrôle plus efficace des médicaments importés au Canada, que ce soit du point de vue de leur innocuité, de leur efficacité thérapeutique ou de leur qualité.

Le Canadien-Pacifique au Brésil

Un consortium formé de deux sociétés brésiliennes d'ingénierie et de *Canadian Pacific Consulting Services Ltd.* de Montréal doit entreprendre les plans et la construction d'un nouveau complexe ferroviaire; les travaux de construction seront effectués par les chemins de fer fédéraux du Brésil, la *REDE Ferroviaria Federal S.A.* (RFFSA).

Les nouvelles installations, conçues pour recevoir une flotte de 300 locomotives et de 5,000 wagons, seront situées à Conselheiro Lafaiete, dans l'État de Minas Gerais. Le complexe comprendra des ateliers de réparations de locomotives et de wagons, des centres de triage, des systèmes d'alimentation en combustible et d'autres installations connexes.

Un symposium international sur le laser et l'optique s'est tenu récemment à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

La Galerie nationale présente: l'Orfèvrerie en Nouvelle-France

L'exposition *l'Orfèvrerie en Nouvelle-France* qui est présentée à la Galerie nationale du Canada jusqu'au 17 mars est sans doute l'une des plus importantes du genre à avoir été tenues au Canada.

Cette exposition groupe plus de 160 pièces d'orfèvrerie religieuse et domestique datant du milieu du XVIII^e siècle jusqu'aux environs de 1760.

En préparant cette exposition et le catalogue qui s'y rattache, le conservateur de l'art canadien ancien à la Galerie nationale du Canada, monsieur Jean Trudel, a voulu mettre une emphase toute particulière sur les liens étroits existant à cette époque entre l'orfèvrerie de France et celle de Nouvelle-France. L'église Saint-Nicolas de Lévis, par exemple, possédait au XVIII^e siècle un chandelier d'argent exécuté en France vers 1675; elle lui fit faire un pendant soixante ans plus tard, sur le modèle du chandelier français, par l'orfèvre canadien Paul Lambert (1691 ou 1703 - 1749). Les deux chandeliers font partie de l'exposition. Le décor de la coupe d'un ciboire en argent fait par un orfèvre parisien vers 1675 fut probablement ciselé à Québec vers 1735 par l'orfèvre Paul Lambert.

La majeure partie des pièces d'orfèvrerie que le public peut admirer à l'occasion de cette exposition avait une fonction liturgique. Plusieurs d'en-

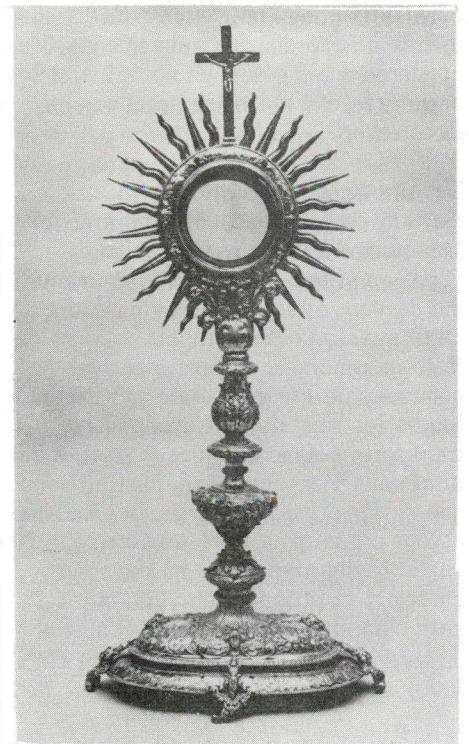


Reliquaire du Père Jean de Brébeuf. — Paris 1664-1665 — Anonyme. (Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.)

tres elles ont été empruntées à des institutions religieuses où elles sont encore en usage. Le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec a consenti au prêt d'une lampe de sanctuaire, attribuée à l'orfèvre Claude Ballin, qui lui avait été donnée vers 1672 par le gouverneur général de la

Nouvelle-France, M. de Courcelle; le Séminaire de Québec a prêté le calice et la patène, faits à Paris vers 1673 par Nicolas Dolin, et qui auraient appartenu à Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec en 1674. Au rang des plus belles oeuvres se trouve l'imposant buste reliquaire en argent du père Jean de Brébeuf, fait à Paris en 1664-1665, et donné par sa famille aux Jésuites de Québec après son martyre.

Divisée en deux volets, l'exposition comprend une soixantaine d'oeuvres françaises qui furent utilisées en Nouvelle-France; elle comprend de plus une centaine d'oeuvres canadiennes illustrant les origines de la tradition de l'orfèvrerie au Canada à partir du début du XVIII^e siècle. Parmi les orfèvres canadiens représentés, on relève les



Ostensoir de Claude Ballin (1615-1678) offert à l'église des Pères Jésuites de Trois-Rivières en 1664. (Église Notre-Dame de Lorette, Québec.)



Vases à fleurs — Paul Lambert dit saint Paul. — Vers 1735. (Église Notre-Dame de Lorette, Québec.)

noms de Paul Lambert dit saint Paul, Roland Paradis (vers 1696-1754), Ignace-François Delezenne (vers 1717-1790), Jacques Pagé dit Quercy (1682-1742), Jean-Baptiste Deschevery dit Maisonbasse (vers 1695-1745), Jacques Gadois dit Mauger (vers 1686-1750) et plusieurs autres.

recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.

Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions; l'un concernera les sciences sociales et les humanités et l'autre les sciences naturelles.

Développement régional

Le Gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale. C'est ainsi que bon nombre des mesures qui doivent être présentées au cours de cette session ont été discutées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest; elles profiteront à toutes les régions du Canada. Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale. Dans une perspective plus large, des mesures seront prises pour faire en sorte que la capacité des transports au pays serve, sûrement et efficacement, les objectifs nationaux du Gouvernement. D'autres mesures seront prises pour mettre fin à toute distinction injuste en matière de

tarifs ferroviaires. Une nouvelle politique portuaire sera élaborée afin d'établir au Canada une organisation d'ensemble efficace en ce qui concerne les ports, dans un cadre propre à assurer la plus grande participation locale possible à la gestion et à l'amélioration des ports.

Emploi-chômage

On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur accès aux emplois disponibles et aux employeurs, un meilleur accès à la main-d'oeuvre canadienne. Ces mesures tiendront compte à la fois de la politique en matière d'emploi, de la politique en matière d'immigration et de l'activité de la Commission d'assurance-chômage. De concert avec les Provinces, le Gouvernement travaillera à l'élaboration, dans un contexte de sécurité sociale, d'une politique d'emploi, à l'échelle locale, à l'intention des personnes qui ont toujours beaucoup de mal à se trouver un emploi et à le garder. Dans le contexte d'une révision détaillée du programme mis sur pied à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, on présentera des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les transports

Au chapitre de la politique sociale, le Gouvernement, en collaboration avec les Provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs urbains. On proposera des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine. Vous serez invités à examiner des mesures visant à aider les villes et les Provinces à déplacer les lignes et les terminus de chemin de fer et à remettre en valeur les secteurs ainsi dégagés, de façon à relever l'aspect d'un grand nombre de villes et de villages.

L'habitation

Le Gouvernement s'est toujours soucie de fournir aux Canadiens un logement

convenable, dans un milieu accueillant et à un prix raisonnable; les crédits nécessaires à la réalisation de cet objectif font l'objet d'une révision. Il va proposer également d'accorder une aide importante aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones. Le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes sera amélioré en vue d'augmenter le nombre des terrains desservis. Le Gouvernement proposera des mesures visant à accroître la protection offerte au consommateur sur le marché de l'habitation.

La situation de la femme

Le Gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour améliorer la situation de la femme au Canada depuis le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Vous serez appelés à examiner des amendements aux statuts du Canada afin d'assurer l'égalité de traitement aux femmes. Le projet de loi qui sera déposé pour établir une Commission fédérale des intérêts et des droits de l'homme comportera des dispositions visant à protéger les femmes contre les distinctions injustes. Les règlements qui régissent les employés de l'État seront amendés pour en faire disparaître toute injustice fondée sur le sexe. On demandera aux sociétés de la Couronne de prendre des mesures concrètes pour favoriser la désignation et la promotion d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité au sein de leur administration. Le Gouvernement entend que notre société soit exempte de toute disparité de traitement.

Les Gouvernements fédéral et provinciaux sont convenus qu'il faudrait modifier de nouveau le régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour hausser, après 1975, le niveau de revenu sur lequel les cotisations peuvent être prélevées, et augmenter les pensions qui seront versées. On déposera un projet de loi tendant à supprimer du Régime de pensions du Canada l'examen des moyens de subsistance qui est présentement requis dans le cas des personnes âgées de 65 à 69 ans. Enfin, les ministres fédéraux et provinciaux se sont mis d'accord pour que soient retranchées des Régimes de pensions du Canada et du Québec les dispositions en vertu desquelles le traitement réservé aux hommes et aux femmes n'est pas le même.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*. Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.